Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 007-200072015-20241129-CC_2024_166-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Bureau communautaire du jeudi 28 novembre 2024 - 08H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2024_166
Economie - Tarifs du Pôle entrepreneurial applicables au 1er janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 35
Secrétaire de séance : Monsieur Damien BAYLE

Étaient présents :
Damien BAYLE, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Gilles DUFAUD, Christophe DELORD, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Yves RULLIERE, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE

Ayant donné pouvoir :
Carlos ALEGRE donne pouvoir à Simon PLENET, Jean-Yves BONNET donne pouvoir à René SABATIER, Antoinette SCHERER donne pouvoir à Maryanne BOURDIN

Absents ou excusés :
Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Richard MOLINA, expose :

La communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo gère et anime le pôle entrepreneurial de Vidalon depuis 2013.

Si l'offre principale reste l'accueil des créateurs en pépinière d'entreprise, la location de bureaux mais aussi l'animation et l'accompagnement économique se sont largement développés.

Ainsi, un volume important de porteurs de projets est accueilli grâce notamment aux possibilités de locations flexibles. Beaucoup d'entreprises, d'acteurs de l'emploi/formation investissent aussi le site de Vidalon et enfin des réseaux d'entreprises se créent et de nouvelles façons

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 007-200072015-20241129-CC_2024_166-DE

d'entreprendre se développent.

Il est à noter que les tarifs de location appliqués au pôle entrepreneurial n'ont pas été revalorisés depuis janvier 2022.

Face à l'augmentation des coûts de fonctionnement et afin de suivre la hausse générale des loyers, il y a lieu de procéder à une augmentation de 3,5 % en moyenne sur les loyers et prestations de services et de 50 centimes sur le prix des charges par m², appliqués par le Pôle entrepreneurial de Vidalon.

La grille présentée en annexe détaille l'ensemble de ces nouveaux tarifs qu'il est proposé d'appliquer à compter du 1er janvier 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants,

VU la délibération du 15 décembre 2022 n° 2022-449 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

CONSIDÉRANT le projet de grille tarifaire ci-annexé

Le Bureau communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

APPROUVE les tarifs des services proposés au pôle entrepreneurial de Vidalon applicables à compter du 1er janvier 2025,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE le Président ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 29 novembre 2024

Simon PLENET,

Président d'Annonay Rhône Agglo

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 007-200072015-20241129-CC_2024_166-DE